

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00133

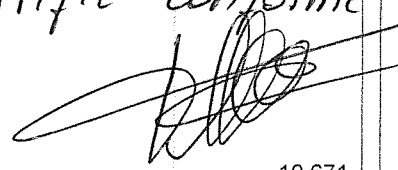
Numéro SIREN : 393 578 422

Nom ou dénomination : 4 B

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/010742

Actif	Valeurs au 31/10/21			Valeurs au 31/10/20
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	10 671		10 671	10 671
Autres immobilisations incorporelles	1 694 302	1 410 955	283 347	328 568
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 824	6 824		
Constructions	149 827	137 529	12 298	15 044
Installations tech., matériel, outillages industriels	79 449	77 536	1 914	8 339
Autres immobilisations corporelles	48 299	45 216	3 082	3 987
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	216 266		216 266	215 403
Total de l'actif immobilisé (I)	2 205 640	1 678 060	527 579	582 012
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	126 913		126 913	26 435
Autres créances (3)	8 837		8 837	30 000
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 005 253		1 005 253	1 001 931
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	385 186		385 186	301 982
Charges constatées d'avance (3)	33		33	33
Total de l'actif circulant (II)	1 526 223		1 526 223	1 360 380
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	3 731 862	1 678 060	2 053 802	1 942 392
(1) Dont droit au bail	10 671			10 671
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

certifié conforme



Passif				Valeurs au 31/10/21	Valeurs au 31/10/20
Capitaux propres					
Capital	(dont versé : 40 000)			40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves					
Réserve légale				4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves				1 210 901	1 268 875
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)				205 348	242 025
Situation nette				1 460 249	1 554 901
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total des capitaux propres (I)				1 460 249	1 554 901
Autres fonds propres					
Produit des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
Total des autres fonds propres (I) Bis					
Provisions					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Total des provisions (II)					
Dettes (1)					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				59 203	87 162
Emprunts et dettes financières diverses (3)				478 482	238 410
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				33 124	28 114
Dettes fiscales et sociales				22 744	33 806
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés					
Autres dettes					
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
Total des dettes (III)				593 553	387 492
Écarts de conversion passif (IV)					
Total du passif (I + II + III + IV)				2 053 802	1 942 392
(1) Dont à plus d'un an				30 537	58 607
(1) Dont à moins d'un an				563 016	328 884
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques					
(3) Dont emprunts participatifs					

Détail Compte de résultat	Du 01/11/20 Au 31/10/21		% CA	Du 01/11/19 Au 31/10/20		% CA	Variation	
							en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)								
Production vendue (biens et services)	1 243 375	100,00		1 263 714	100,00		-20 338	-1,61
Montant net du chiffre d'affaires								
Reprises provis. (amorts), trans. charges	8 853	0,71		10 687	0,85		-1 833	-17,16
Autres produits				5 111	0,40		-5 111	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	1 252 228	100,71		1 279 512	101,25		-27 284	-2,13
Charges d'exploitation (2)								
Autres achats et charges externes	920 258	74,01		914 277	72,35		5 981	0,65
Impôts, taxes et versements assimilés	4 122	0,33		7 543	0,60		-3 420	-45,35
Dot. aux amortissements et dépréc.								
Sur immobilisations : dot. aux amortis.	39 406	3,17		41 459	3,28		-2 054	-4,95
Autres charges	1			28			-28	-97,85
Total des charges d'exploitation (II)	963 786	77,51		963 307	76,23		479	0,05
Résultat d'exploitation	288 442	23,20		316 205	25,02		-27 763	-8,78
Quotes-parts résul. sur op. en com.								
Produits financiers								
Autres intérêts et produits assimilés (3)	16 007	1,29		6 358	0,50		9 648	151,74
Reprises sur prov. et dépr., transf. charges	3 323	0,27					3 323	
Produits nets sur cess. de val. mob. plac.				6 808	0,54		-6 808	-100,00
Total des produits financiers (V)	19 329	1,55		13 166	1,06		6 163	46,81
Charges financières								
Dot. amortissements, dépréc., provisions				3 323	0,27		-3 323	-100,00
Intérêts et charges assimilées (4)	1 377	0,11		405	0,03		972	240,35
Total des charges financières (VI)	1 377	0,11		3 727	0,30		-2 350	-63,06
Résultat financier	17 952	1,44		9 439	0,75		8 513	90,19
Résultat courant	306 394	24,64		325 644	25,77		-19 250	-5,91
Produits exceptionnels								
Total des produits exceptionnels (VII)								
Charges exceptionnelles								
Dot. amortissements, dépréc., provisions	15 891	1,28		1 074	0,08		14 817	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	15 891	1,28		1 074	0,08		14 817	
Résultat exceptionnel	-15 891	-1,28		-1 074	-0,08		-14 817	
Impôt sur les bénéfices (X)	85 155	6,85		82 545	6,53		2 610	3,16
Total des produits (I+III+V+VII)	1 271 557	102,27		1 292 678	102,29		-21 121	-1,63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 066 209	85,75		1 050 653	83,14		15 556	1,48
Bénéfice ou Perte	205 348	16,52		242 025	19,15		-36 677	-15,15
(3) Dont produits concernant les entités liées				6 358				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD
2021



N° 11084* 22

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/11/20	et clos le	31/10/21	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
S.A.S 4B Zone d'Aménagement 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	
SIRET 3 9 3 5 7 8 4 2 2 0 0 0 2 3	Mél : virginie.distrisnergie@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/11/08
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
TITAN ZAC de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	
SIRET	4 8 7 4 9 1 5 3 2 0 0 0 2 3

B ACTIVITE	
Activités exercées	Supermarchés
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	283 704	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19 %				

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Autres dispositifs
	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	WINCOMPTA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AA Auditeurs Associés 113 Route de Labège 31400 TOULOUSE			
Tél : 0562714800		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
		Date : 07/02/22 Lieu : Villefranche de Lauragais	
		représentante SAS TITAN	
		Mme Agnès Bruillière	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	300 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	240	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	299 760	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		300 000
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
	Indemnités forfaitaires	Rembours-ements	Indemnités forfaitaires	Rembour-ements						
1	2	3	4	5	6	7	8			
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice						
				MVLT restant à reporter						

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S 4B</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>Zone d'Aménagement 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 9 3 5 7 8 4 2 2 0 0 0 2 3</u>		Néant ☐ *			
		Exercice clos le, <u>31/10/2021</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	10 671
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 410 955
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	6 824
		Constructions	AP	AQ	137 529
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	77 536
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	45 216
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	216 266
TOTAL (II)		BJ	BK	1 678 060	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	126 913
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 837
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 005 253
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	385 186	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	33	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 526 223	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 678 060	
Renvois : (1) Dont droit au bail : <u>10 671</u>		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: <u>CP</u>			
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : <u>CR</u>			
Immobilisations :		Stocks :			
		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		S.A.S 4B		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1 210 901	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	205 348	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 460 249	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	59 203	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	478 482	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	33 124	
	Dettes fiscales et sociales			DY	22 744	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	593 553		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 053 802		
RENNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	563 016
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.S 4B										Néant ☐ *					
										Exercice N					
										France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC							
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF							
			services *	FG	1 243 375	FH		FI	1 243 375						
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	1 243 375	FK		FL	1 243 375						
	Production stockée *						FM								
	Production immobilisée *						FN								
	Subventions d'exploitation						FO								
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	8 853							
	Autres Produits (1) (11)						FQ								
	Total des produits d'exploitation (2) (I)										FR	1 252 228			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS								
	Variation de stock (marchandises) *						FT								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV								
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	920 258							
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	4 122							
	Salaires et traitements *						FY								
	Charges sociales (10)						FZ								
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	39 406						
			- dotations aux provisions					GB							
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC								
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD								
	Autres charges (12)						GE	1							
	Total des charges d'exploitation (4) (II)										GF	963 786			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	288 442				
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)			GH								
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)			GI								
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ								
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK								
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	16 007							
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	3 323							
	Différences positives de change						GN								
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO								
	Total des produits financiers (V)										GP	19 329			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ								
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 377							
	Différences négatives de change						GS								
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT								
	Total des charges financières (VI)										GU	1 377			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV	17 952				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	306 394				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S 4B</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-15 891	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	85 155	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 271 557	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 066 209	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	205 348	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
Facultatifs		A6	Obligatoires	
dont cotisations facultatives Madelin		A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amort exceptionnels sur mises aux rebuts		15 891		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S 4B</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 793 004	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG	6 824	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM	149 827	KN		KO			
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants]	M3	38 414	KS	79 449	KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	8 643	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	39 656	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	284 399	LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	215 403	1U		1V	864				
TOTAL IV				LQ	215 403	LR		LS	864				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 292 806	ØH		ØJ	864		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles TOTAL II				IO		LV	88 030	LW	1 704 974	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	6 824	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	149 827	MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	79 449	ML		
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	8 643	MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	39 656	MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	284 399	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	216 267	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	216 267	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	88 030	ØL	2 205 640	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S 4B					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/10/2021						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 453 765	PF	45 221	PG	88 030	PH	1 410 955
TOTAL II									
Terrains		PI	6 824	PJ		PK		PL	6 824
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	134 783	PS	2 746	PT		PU	137 529
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	71 110	QA	6 426	QB		QC	77 536
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 656	QE	905	QF		QG	5 560
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	39 656	QM		QN		QO	39 656
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	257 029	QV	10 076	QW		QX	267 105
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	1 710 794	ØP	55 297	ØQ	88 030	ØR	1 678 060

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres Immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d' autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	3 323 6Y	3 323 6Z	7A	
	TOTAL III	7B	3 323 TY	3 323 TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	3 323 UB	3 323 UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH	3 323		
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : S.A.S 4B										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	216 266	UV		UW	216 266		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	126 913		126 913				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 570		8 570				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	267		267				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	33		33				
	TOTAUX			VT	352 050	VU	135 783	VV	216 266		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	59 203		28 667		30 537			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 124		33 124						
Personnel et comptes rattachés		8C	102		102						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 092		21 092					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 549		1 549					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	478 482		478 482						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	593 553	VZ	563 016		30 537				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	27 959	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : S.A.S 4B		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/10/2021	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	205 348
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	85 155
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes particuliers / impositions différées		Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					I8
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN	
							WN	
							WO	
							XR	43 799
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							WQ	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
		TOTAL I					WR	334 302
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
Mésures d'incitation	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	9 155
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		XG	3 323
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{	bénéfice (I moins II)	XI	321 824
					{	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	321 824
							XO	

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT
IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : S.A.S 4B

Néant ☐ *

N° SIRET : 3 9 3 5 7 8 4 2 2 0 0 0 2 3

Exercice ouvert le : 01/11/2020

clos le : 31/10/2021

I-REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)

	E 1	205 348
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	128 954
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
TOTAL I	E 3	334 302

II-DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E 5	12 478
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E 6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III. RESULTAT FISCAL

	TOTAL II	F 1	12 478
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	321 824
	Déficit (II-I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-bis) *		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	321 824
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S 4B</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : S.A.S 4B

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01/11/2020
clos le : 31/10/2021

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins - values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) 4	5	6	7
Moins-values nettes	N			(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I - a sexies - 0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I - a sexies - 0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I - a sexies - 0 du CGI.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-Not-SD et la notice 2032-SD

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S 4B</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	242 025		Dividendes	ZE	300 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	57 975		Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	300 000		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	300 000			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance				YT	20 000					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		)	XQ	878 566					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	2 201					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 689					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	12 803					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	920 258					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 079					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		)	9Z	2 043					
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				YX	4 122					
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée				YY	250 614					
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	183 408					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)				ØB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0,20 %					
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)				ZR	0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	321 824	Plus-values à 15 %	JK						
				Plus-values à 19 %	JM						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	785 750	Plus-values à 15 %	JN						
				Plus-values à 19 %	JP						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2					
N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	4 8 7 4 9 1 5 3 2 0 0 0 2 3						

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.A.S 4B						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	VOIR ANNEXE	88 030	88 030			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : S.A.S 4B

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-
VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT
D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : S.A.S 4B

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble) ☐

SIRET de la société intégrée : 39357842200023

Exercice ouvert le : 01/11/2020

clos le : 31/10/2021

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	321 824	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	321 824	CY		
BENEFICE (CX - CY) ou DEFICIT (CY - CX)	CZ	321 824	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % ⁽³⁾	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % ⁽³⁾	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values ⁽³⁾ (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%	
Plus-values à 19 % (art. 210 F , 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À
LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À
L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : S.A.S 4B

N° SIRET : 39357842200023

Exercice ouvert le : 01/11/2020

clos le : 31/10/2021

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1- (2+3)+4	5			

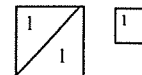
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	321 824
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	321 824

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU
MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES
SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS
ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)



Dénomination de la société mère :										TITAN																	
SIREN de la société mère :										4	8	7	4	9	1	5	3	2	0	0	0	2	3				
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										S.A.S 4B																	
SIREN de la société intégrée :										3	9	3	5	7	8	4	2	2	0	0	0	2	3				
Exercice ouvert le :										0	1	1	1	2	0	2	0	clos le :		3	1	1	0	2	0	2	1
A - RESULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble							Montants déduits du résultat d'ensemble										
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²																	MB										
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC								MD									
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML								MO									
TOTAL										MP								MQ									

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

² Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S 4B</u>			Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.A.S 4B		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/11/2020		et clos le : 31/10/2021	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 243 375
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	8 853
TOTAL 1		OX	1 252 228
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	41 692
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	878 566
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	920 258
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG
			331 970
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	331 970
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 252 228
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	55 643 306
Période de référence		GY	0 1 / 1 1 / 2 0 2 0
Date de cessation		HR	3 1 / 1 0 / 2 0 2 1

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2021



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/10/2021

N° SIRET

3 9 3 5 7 8 4 2 2 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S 4B

ADRESSE (voie)

Zone d'Aménagement

CODE POSTAL

31290

VILLE

VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2498

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

SAS TITAN

N° SIREN (si société établie en France)

487491532

% de détention

99,9200

Nb de parts ou actions

2 498,00

Adresse :

N°

Voie

ZAC de Borde Blanche

Code Postal

31290

Commune

VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/10/2021

N° SIRET : 3 9 3 5 7 8 4 2 2 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S 4B

ADRESSE (voie) Zone d'Aménagement

CODE POSTAL 31290

VILLE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B
 Numéro de siret 39357842200023

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	39357842200023	4711F
S.A.S 4B Zone d'Aménagement	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	321 824
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	38 120
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 31 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 28 %		283 704
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 % ET/OU 28 %		321 824

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B
Numéro de siret 39357842200023

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
Bénéfice soumis au taux réduit à 15 %	38 120
Bénéfice soumis au taux normal à 28 %	283 704
Bénéfice soumis au taux normal à 31 %	0
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	321 824

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B
Numéro siret 39357842200023

Exercice du 01/11/2020 au 31/10/2021

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
reprise prov dep OPCVM		3 323
	TOTAL	3 323

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B
Numéro de siret 39357842200023

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/11/2020 au 31/10/2021

Désignations	Montant
Clients, factures a etablr /n	1 334
Etat-produits a recevoir /n	267
Total des produits à recevoir	1 601

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B
Numéro de siret 39357842200023

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/11/2020 au 31/10/2021

Désignations	Montant
Fournisseurs fact. a recevo	8 375
Etat: charges a payer	1 549
Interets courus a payer	592
Total des charges à payer	10 516

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B
Numéro de siret 39357842200023

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/11/2020 au 31/10/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			33		
Total des charges constatées d'avance			33		

Désignation de l'entreprise S.A.S 4B
Numéro de siret 39357842200023

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/11/2020 au 31/10/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle*
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
SYST U CRETEIL 5 PACK OFFICE U	1 017		1 017		
Microsoft Office 2013	350		350		
HOLYS DIS MIGRATION NVEL VE	1 338		1 338		
LOGICIEL FORTIGATE TRAVAIL A	1 038		1 038		
MICROSOLFT + LANDESK IP10.16	232		232		
MICROSOLT + LANDESH IP 10.16	232		232		
SYST U CRETEIL 5 LICENCES AN	48		48		
LOGICIEL SERVEUR	3 350		3 350		
Microsoft Office 2013 (x3)	574		574		
DG PUB 4 MOBILIERS EXT PARKI	1 547		1 547		
BRUNO ESPRIC 4 PANNEAUX PU	4 305		4 305		
TDS SRAL MACHINE A BOISSON	4 414		4 414		
ASMO SUD MOTOREDUCTEUR M	639		639		
DIGI REMPL BLOC SORTIE ETIQU	586		586		
TECHNI MAG SUD REPRISE ANCI	2 959		2 959		
BASTIDE NACELLE -65-	1 092		1 092		
TENNANT 2 AUTOS LAVEUSES	12 356		12 355		
WASHTEC lavage -153-	20 365		20 365		
WASH TEC MONNAYEUR DE LA S	2 531		2 531		
Washtec pompe de dosage	546		546		
washtec monnayeur	588		588		
PROJECTEUR 2200 MP/DELL	821		821		
2 IMPRIMANTES TITE LIVE	885		885		
SYST U MISE NE PLACE MEDIAL	577		577		
TERMINAL COURSE U SYST U	832		832		
Serveur HP Proliant & lecteur ext.500	3 721		3 721		
Migration du serveur HP	3 428		3 428		
Migration nouveau serveur	125		125		
Uc HP IP 10.161.78.20 agnes - SU	1 011		1 011		
3 Uc IP 10.161.178.3/40/13 - SU	1 797		1 797		
IMPRIMANTE MME BRULIERE IP	584		584		
UC HP PRODESK + ECRAN IP 10.1	584		584		
UC HP PRODESK+ ECRAN IP 10.1	618		618		
INFO U 2 TERMINAL PORTABLE	1 655		1 655		
SYST U CRETEIL 5 PC	2 419		2 419		
RBL 2 TIROIRS POUR LOCA U	1 262		1 262		
CASTRES EQUIPEMENT REMODE	4 002		4 002		
CASTRES EQUIPEMENT REMODE	3 602		3 602		
Total	88 030		88 030		

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature des éléments cédés	Valeur résiduelle (6)	Prix de vente* (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins- value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 16,5 %
					16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
SYST U CRETEIL 5 P								
Microsoft Office 2013								
HOLYS DIS MIGRATI								
LOGICIEL FORTIGAT								
MICROSOLFT + LAN								
MICROSOLT + LAND								
SYST U CRETEIL 5 LI								
LOGICIEL SERVEUR								
Microsoft Office 2013 (								
DG PUB 4 MOBILIER								
BRUNO ESPRIC 4 PA								
TDS SRAL MACHINE								
ASMO SUD MOTORE								
DIGI REMPL BLOC S								
TECHNI MAG SUD R								
BASTIDE NACELLE -6								
TENNANT 2 AUTOS L								
WASHTEC lavage -15								
WASH TEC MONNA								
Washtec pompe de dos								
washtec monnayeur								
PROJECTEUR 2200 M								
2 IMPRIMANTES TIT								
SYST U MISE NE PL								
TERMINAL COURSE U								
Serveur HP Proliant & I								
Migration du serveur H								
Migration nouveau serv								
Uc HP IP 10.161.78.20 a								
3 Uc IP 10.161.178.3/4								
IMPRIMANTE MME B								
UC HP PRODESK + E								
UC HP PRODESK+ E								
INFO U 2 TERMINAL P								
SYST U CRETEIL 5 P								
RBL 2 TIROIRS POU								
CASTRES EQUIPEME								
CASTRES EQUIPEME								
Total								

« 4B »

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €
Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
R.C.S. TOULOUSE : 393 578 422
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 20 AVRIL 2022

RESOLUTION 2

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport général du Commissaire aux comptes,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2021,

Approuve la proposition du Président et,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice		205 348 euros
- A titre de dividendes	200.000 euros	
- Le solde en autres « autres réserves »	5.348 euros	
	205 348 euros	205 348 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à 1.260.249 euros et se répartiraient ainsi qu'il suit :

- Capital social	40 000 euros
- Réserve légale	4 000 euros
- <u>Autres réserves</u>	<u>1.216.249 euros</u>
- TOTAL	1.260.249 euros

Il est ici précisé que le montant des dividendes par action s'établirait à 80 euros et qu'ils seront mis en paiement à compter du 15 mai 2022.

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices sociaux

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Dividende par actions	Montant des dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %
2019	3 500 000 euros	1 400 euros		3 500 000 euros
2019	300 000 euros	120 euros		300 000 euros
2018	300 000 euros	120 euros		300 000 euros
2017	300 000 euros	120 euros		300 000 euros

RESOLUTION 5

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet MORVILLIERS - SENTENAC pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Pour copie conforme

Le Président



4 B
Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €
Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 octobre 2021

Aux actionnaires de la société 4B SAS

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 4B sas relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Algans, le 12 avril 2022

Sophie LAVIT BACOU

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

Lieu-dit Le Château -81470- Algans

Annexe :

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

Compte de résultat

Actif	Valeurs au 31/10/21			Valeurs au 31/10/20
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	10 671		10 671	10 671
Autres immobilisations incorporelles	1 694 302	1 410 955	283 347	328 568
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 824	6 824		
Constructions	149 827	137 529	12 298	15 044
Installations tech., matériel, outillages industriels	79 449	77 536	1 914	8 339
Autres immobilisations corporelles	48 299	45 216	3 082	3 987
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	216 266		216 266	215 403
Total de l'actif immobilisé (I)	2 205 640	1 678 060	527 579	582 012
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	126 913		126 913	26 435
Autres créances (3)	8 837		8 837	30 000
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 005 253		1 005 253	1 001 931
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	385 186		385 186	301 982
Charges constatées d'avance (3)	33		33	33
Total de l'actif circulant (II)	1 526 223		1 526 223	1 360 380
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	3 731 862	1 678 060	2 053 802	1 942 392
(1) Dont droit au bail	10 671			10 671
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif

Valeurs
au 31/10/21

Valeurs
au 31/10/20

Capitaux propres

Capital (dont versé : 40 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

Situation nette

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Total des capitaux propres (I)

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

Total des autres fonds propres (I) Bis

Provisions

Provisions pour risques

Provisions pour charges

Total des provisions (II)

Dettes (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

Total des dettes (III)

Écarts de conversion passif (IV)

Total du passif (I + II + III + IV)

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Détail Compte de résultat	Du 01/11/20 Au 31/10/21	% CA	Du 01/11/19 Au 31/10/20	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Production vendue (biens et services)	1 243 375	100,00	1 263 714	100,00	-20 338	-1,61
Montant net du chiffre d'affaires	1 243 375	100,00	1 263 714	100,00	-20 339	-1,61
Reprises provis. (amorts), trans. charges	8 853	0,71	10 687	0,85	-1 833	-17,16
Autres produits			5 111	0,40	-5 111	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	1 252 228	100,71	1 279 512	101,25	-27 284	-2,13
Charges d'exploitation (2)						
Autres achats et charges externes	920 258	74,01	914 277	72,35	5 981	0,65
Impôts, taxes et versements assimilés	4 122	0,33	7 543	0,60	-3 420	-45,35
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amortis.	39 406	3,17	41 459	3,28	-2 054	-4,95
Autres charges	1		28		-28	-97,85
Total des charges d'exploitation (II)	963 786	77,51	963 307	76,23	479	0,05
Résultat d'exploitation	288 442	23,20	316 205	25,02	-27 763	-8,78
Quotes-parts résul. sur op. en com.						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	16 007	1,29	6 358	0,50	9 648	151,74
Reprises sur prov. et dépr., transf. charges	3 323	0,27			3 323	
Produits nets sur cess. de val. mob. plac.			6 808	0,54	-6 808	-100,00
Total des produits financiers (V)	19 329	1,55	13 166	1,06	6 163	46,81
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., provisions			3 323	0,27	-3 323	-100,00
Intérêts et charges assimilées (4)	1 377	0,11	405	0,03	972	240,35
Total des charges financières (VI)	1 377	0,11	3 727	0,30	-2 350	-63,06
Résultat financier	17 952	1,44	9 439	0,75	8 513	90,19
Résultat courant	306 394	24,64	325 644	25,77	-19 250	-5,91
Produits exceptionnels						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles						
Dot. amortissements, dépréc., provisions	15 891	1,28	1 074	0,08	14 817	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	15 891	1,28	1 074	0,08	14 817	
Résultat exceptionnel	-15 891	-1,28	-1 074	-0,08	-14 817	
Impôt sur les bénéfices (X)	85 155	6,85	82 545	6,53	2 610	3,16
Total des produits (I+III+V+VII)	1 271 557	102,27	1 292 678	102,29	-21 121	-1,63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 066 209	85,75	1 050 653	83,14	15 556	1,48
Bénéfice ou Perte	205 348	16,52	242 025	19,15	-36 677	-15,15
(3) Dont produits concernant les entités liées			6 358			

L'Annexe

Annexe aux comptes annuels

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/11/2020 au 31/10/2021.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Faits caractéristiques de l'exercice

La continuité de la crise sanitaire liée à la COVID sur cet exercice n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la société 4B.
En effet, cette dernière exerce une activité de loueur de fonds de commerce dont le preneur a été lui-même très peu impacté par la crise sanitaire.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07 relatif au PCG) et des recommandations et observations de l'Autorité de Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont composées d'une part d'un droit au bail et d'autre part de l'usufruit des immobilisations corporelles et incorporelles démembrées. Le droit d'usufruit de chaque bien démembré est amorti selon la méthode prospective, en linéaire sur sa valeur nette comptable connue à la date du démembrement, sur 15 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
---	------------

Matériels et outillages industriels	4 à 7 ans
-------------------------------------	-----------

Matériels informatique	3 à 7 ans
------------------------	-----------

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon la durée de vie prévue.

Les immobilisations corporelles correspondent aux biens nécessaires à l'exploitation de l'établissement secondaire dont la SAS 4B a conservé la pleine propriété.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Intégration fiscale

La SAS 4B est membre d'un groupe fiscalement intégré dont la convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt dans les filiales est identique à celle qui existerait en l'absence d'option pour ce régime.

Note sur le bilan actif

Fonds commercial

Désignation	Valeur nette	Achetés	Réévalués	Reçus en apport
Droit au bail	10 671	10 671		
Total	10 671	10 671		

Commentaires sur immobilisations

Le poste "Autres mmobilisations incorporelles" correspond au droit d'Usufruit de chaque bien démembré.

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	1 793 004		88 030	1 704 974
Immobilisations corporelles	284 399			284 399
Immobilisations financières	215 403	864		216 267
Total	2 292 806	864	88 030	2 205 640
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 453 765	45 221	88 030	1 410 955
Immobilisations corporelles	257 029	10 076		267 105
Total	1 710 794	55 297	88 030	1 678 060

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	216 266		216 266
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	126 913	126 913	
Autres créances	8 837	8 837	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 334
Autres créances	267
Disponibilités	
Total	1 601

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 40 000 €, divisé en 2 500 actions de 16 € chacune et de même catégorie.

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	2 500	16
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	2 500	16

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	59 203	28 667	30 537	
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	478 482	478 482		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 124	33 124		
Dettes fiscales et sociales	22 744	22 744		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	593 553	563 016	30 537	

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	592
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 375
Dettes fiscales et sociales	1 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	10 516

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Capital social	40 000			40 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Reserve légale	4 000			4 000
Reserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 268 875		57 975	1 210 901
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	242 025	205 348	242 025	205 348
TOTAL	1 554 901	205 348	300 000	1 460 249

Note sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Produits	CA France	CA Export
Prestations de services	1 243 375	
Chiffres d'affaires	1 243 375	

Ventilation de l'impôt

Résultats	Montant	Base taxable	I.S.	Résultat net
Résultat d'exploitation	288 442	288 442	75 809	212 633
Résultat financier	17 952	49 273	13 796	4 156
Résultat exceptionnel	-15 891	-15 891	-4 450	-11 441

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Engagements financiers

Engagements donnés

La SAS 4B a donné à la Société Générale en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par une SCI le nantissement du fonds de commerce dont elle détient l'usufruit ainsi qu' une délégation de loyers.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garantie donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de location financement	255					255
Total	255					255
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
Total	255					255

Identité de la société consolidante

LA SAS 4B appartient au périmètre de consolidation du groupe TITAN dont la société mère est la SAS TITAN domiciliée ZAC de Borde Blanche à Villefranche de Lauragais (31 290) - Siret: 487 491 532 00023 RCS de Toulouse.

Transactions - parties liées

- Le montant des différentes prestations facturées par la société mère à sa société fille: la SAS 4B s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2021 à 20 000 € HT.
- La société 4B facture à la société TONEKYO (société sœur) des prestations de location gérance relatives à la nue-propriété d'un fonds de commerce d'hypermarché et à la pleine propriété d'un fonds de commerce station-service. Le montant facturé au titre de l'exercice clos le 31/10/2021 s'élève à 1 243 787 € HT.
- Par ailleurs, la SCI SERSOTAN, société soeur de la SAS 4B, facture à cette dernière, un montant de loyers immobiliers s'élevant à : 878 565 € HT.

Autres informations

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Commissaires aux comptes

Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	Exercice	Exercice N-1
	2 200	2 000
	2 200	2 000